

# INFO N°: 126

## CONSEIL MUNICIPAL du 03 OCTOBRE 2008

### SERVICE MINIMUM D' ACCUEIL DANS LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

La loi du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et primaires en cas de grève des enseignants. Le maire est chargé d'établir une liste des personnes susceptibles d'encadrer les enfants et doit la soumettre à l'Inspecteur d'Académie. Les représentants des parents d'élèves et le personnel enseignant seront informés sur la mise en place de ce dispositif. La suite donnée à ce dossier vous sera communiquée ultérieurement.

### REGLEMENTATION DE LA VITESSE PRES DES ECOLES, MAIRIE ET EGLISE

Le conseil municipal, considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique et principalement des enfants à la sortie des écoles, décide de mettre en place une « zone 30 » à proximité des écoles, de la mairie et de l'église. Un passage piéton supplémentaire sera installé dans la rue de Neurey.

### DECISION MODIFICATIVE

Les travaux de canalisations des eaux pluviales réalisés en régie ont affecté les prévisions budgétaires de fonctionnement. Le conseil municipal décide donc d'inscrire de nouveaux crédits pour la somme de 10 000 €.

### DELEGATION AU MAIRE

Dans le souci de simplifier la gestion communale et comme la loi le lui permet, le conseil municipal décide de déléguer certaines de ses compétences au maire :

- prononcer la délivrance et reprise des concessions au cimetière,
- accepter les dons et legs,
- passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- fixer les reprises d'alignement en application du POS.

## INFORMATIONS

### ECLAIRAGE PUBLIC

Le renforcement de l'éclairage public se poursuit avec la pose de deux lampadaires rue du Tilleul.

### CONCOURS « VILLAGES FLEURIS »

Une fois encore, les « jardiniers » de la commune se sont distingués lors de la remise des prix au concours du fleurissement organisé par le Conseil général :

- M. et Mme Philippe SAUVAL ont décroché la **médaille d'argent** dans la catégorie « maisons avec jardin visible de la rue »,
- la commune a terminé 8<sup>e</sup> dans la catégorie « communes de 300 à 1 000 habitants ».

Bravo à tous pour ce palmarès 2008 ! Soyez remerciés pour votre contribution à l'embellissement de notre village !

### AIDE POUR LE CHAUFFAGE

L'Etat a reconduit son aide à la cuve de fioul pour l'hiver 2008/2009. Elle s'élève à 200 € par logement. Vous devez fournir :

- un avis de non-imposition,
- une facture de fioul (supérieure à 200 € et datée entre le 01/07/2008 et le 31/03/2009) ou un décompte de charges justifiant le mode de chauffage,
- un relevé d'identité bancaire

Des formulaires de demande sont à votre disposition à la mairie. Le dossier complet doit être adressé avant le 30/04/2009 à la trésorerie de Vesoul (3 place des Casernes 70014 VESOUL CEDEX).

### JEUNES STAGIAIRES

Comme annoncé dans le Villers Info n° 122, Valentin COLLEUILLE est parmi nous pour une année scolaire, dans le cadre du dispositif de pré-apprentissage « Initiation aux Métiers en Alternance » (DIMA). Il se destine à un CAP « Maintenance de Bâtiments de Collectivité ».

Par ailleurs, Jérémy GERARD, élève du lycée professionnel de Baumes-les-Dames est en stage et vient renforcer l'équipe de Pascal MELET pour quelques semaines.